



## L'actu du moment

### Prolongation d'un an du Certiphyto individuel (DENSA)

Les détenteurs d'un certiphyto de la catégorie « *décideur en entreprise non soumise à agrément* » (DENSA) expirant entre le 10 avril 2024 et le 1<sup>er</sup> mai 2025 voient leur certificat prolongé d'un an.

Ce certiphyto permet d'acheter et d'utiliser des produits phytopharmaceutiques un an après sa date d'échéance sans aucune action à effectuer.

Exemple : Un certiphyto DENSA expirant le 11 octobre 2024 est valide jusqu'au 11 octobre 2025.

Source : [ici](#)

### Dispositif TO-DE : relèvement du seuil d'exonération totale des cotisations patronales

Le dispositif d'exonération de cotisations applicable pour l'emploi de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi (TO-DE) permet aujourd'hui une exonération totale des cotisations patronales dues au titre des rémunérations inférieures ou égales à 1,20 SMIC, cette exonération devenant dégressive au-delà de ce seuil puis nulle à partir de 1,6 SMIC.

Afin de renforcer le soutien aux employeurs de main d'œuvre saisonnière agricole, le plafond de rémunération mensuelle de 1,20 SMIC pour bénéficier de l'exonération totale de cotisations patronales sera porté à 1,25 SMIC.

Cette évolution nécessitant des évolutions législatives, elle sera portée par le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, lequel portera également la pérennisation du dispositif.

Néanmoins, sous couvert du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et dans un souci de soutien rapide aux agriculteurs, le relèvement du seuil d'exonération totale des cotisations patronales sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Ce nouveau plafond sera applicable aux cotisations et contributions sociales dues au titre des périodes d'emploi courant à compter de cette date, y compris pour les contrats de travail déjà en cours.

Source : [ici](#)

## Les dernières parutions aux JORF, JOUE et au BO Agri

### Aides et financements

- Arrêté du 20 mars 2024 portant **modification** de l'arrêté du 28 février 2024 relatif à la mise en œuvre du **dispositif d'autorisations de plantation en matière de gestion du potentiel de production viticole** (campagne 2024) : [ici](#)
- Décision n° INTV-SIIF-2024-033 du 20 mars 2024 portant modification de la décision n°INTV-SANAEI-2020-63 du 19 novembre 2020 relative à la mise en œuvre par FranceAgriMer d'un **appel à projets "structuration des filières agricoles et agroalimentaires"** dans le cadre du plan de relance : [ici](#)

- Arrêté du 18 mars 2024 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – AOC concernées : Bandol & Corse** : [ici](#)
- Arrêté du 19 mars 2024 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – AOC concernée : Côtes du Rhône** : [ici](#)
- Arrêté du 27 mars 2024 relatif au rééchelonnement de l'aide au soutien de la trésorerie afférente au prêt n° D0136132/00 : [ici](#)
- Arrêté du 27 mars 2024 relatif au rééchelonnement de l'aide au soutien de la trésorerie afférente au prêt n° DOS0177801 : [ici](#)
- Arrêté du 5 avril 2024 portant **financement de projets de développement agricole et rural pour l'année 2024** : [ici](#)
- Arrêté 4 avril 2024 portant modification de l'arrêté du 27 avril 2017 définissant la **méthodologie de calcul et la valeur des doses unités de référence des substances actives phytopharmaceutiques** : [ici](#)
- Décision de la Directrice Générale de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2024-43 portant modification de la décision n° INTV-GECRI-2024-14 relative à la mise en œuvre par FranceAgriMer du deuxième **dispositif exceptionnel de prise en charge d'une partie des pertes économiques des exploitations agricoles spécialisées dans la production biologique engendrées par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine** (prolongation du dispositif) : [ici](#)

## Douanier

- **Production 2023 des vins par département** : [ici](#)

## Environnement

- Décret n° 2024-292 du 29 mars 2024 relatif à l'application de la norme relative aux **bonnes conditions agricoles et environnementales des terres** (norme BCAE 8) applicable aux aides de la politique agricole commune et modifiant les critères d'éligibilité de l'écorégime par la voie de la **biodiversité pour l'année 2024** : [ici](#)
- Décret n° 2024-315 du 6 avril 2024 relatif à la **création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité** : [ici](#)
- Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au **développement de l'agrivoltaïsme** et aux **conditions d'implantation des installations photovoltaïques** sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers : [ici](#)
- Décret n° 2024-326 du 9 avril 2024 prorogeant d'un an la durée de validité du certificat individuel prévu par le II de l'article L. 254-3 du code rural et de la pêche maritime - **Publics concernés** : *utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques ; directions régionales de l'agriculture et de la forêt.*  
**Objet** : *prorogation d'un an la durée de validité des certiphytos octroyés à titre individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de leur activité professionnelle* : [ici](#)

## Interprofessions

- Arrêté du 27 mars 2024 relatif aux dispositions de l'avenant n° 1 à **l'accord interprofessionnel triennal 2022-2024 du conseil interprofessionnel des vins de Provence (CIVP)** portant sur la **cotisation interprofessionnelle** de l'appellation d'origine contrôlée « **Coteaux d'Aix-en-Provence** » : [ici](#)  
→ Avis portant extension d'un **accord interprofessionnel conclu dans le cadre du conseil interprofessionnel des vins de Provence (CIVP)** : [ici](#)

## Social

- Décret n° 2023-1190 du 14 décembre 2023 fixant la valeur de service du point de retraite dans le régime de retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles : [ici](#)
- Arrêté du 27 mars 2024 portant extension d'avenants salariaux à des conventions collectives de travail étendues relatives aux professions agricoles : [ici](#)
- Arrêté du 29 mars 2024 fixant pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 le gain forfaitaire annuel et le pourcentage de ce gain, mentionnés aux articles L. 752-5 et L. 752-6 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que le gain annuel minimum susceptible d'être déclaré par les exploitants agricoles qui ont contracté une **assurance complémentaire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** : [ici](#)

- Avis relatif à l'extension d'avenants salariaux à des **conventions collectives de travail étendues relatives aux professions agricoles** : [ici](#)
- Avis relatif à l'extension d'un avenant portant révision de l'accord collectif territorial de la production agricole et des coopératives d'**utilisation de matériels agricoles du département des Bouches-du-Rhône** du 12 février 1986 : [ici](#)

## Règlementation communautaire

- Circulaire du 22 mars 2024 relative à la **mise en œuvre du droit de l'Union européenne** : [ici](#)

## Les dernières nominations

- Directrice de cabinet du préfet des Alpes-de-Haute-Provence - Mme MONMARSON (Fabienne) : [ici](#)
- Directrice de cabinet du préfet du Var - Mme GUIGLIANO-BOUTONNET (Joséphine) : [ici](#)
- Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim (Occitanie) – M. JEANJEAN (Nicolas) : [ici](#)
- Nominations au **cabinet du ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire** : [ici](#)
- Nominations au **cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire** : [ici](#)